

La Direction remet en circulation des Z2 amiantées !!

Rappel : le 26 octobre dernier, les élus SUD-Rail du CSE TER NA ont posé un droit d'alerte pour danger grave et imminent pour une très forte suspicion de présence d'amiante dans les cabines de conduite EM de la famille Z2. En effet, il a été découvert de l'amiante dans plusieurs automotrices Z2 de la région Auvergne-Rhône-Alpes et il demeure sur notre périmètre TER NA encore 3 EM de type Z2 appartenant au TER Pays-de-Loire et circulant notamment sur l'étoile de Poitiers. L'enquête qui a réunie le jour même SUD-Rail et la Direction a décidé le retrait immédiat de la circulation des automotrices Z7373, Z7353 et Z7359 et la réalisation de recherches d'amiante par la société spécialisée Apave.

Le 3 novembre, l'expert a rendu ses rapports sur les 3 EM : la présence d'amiante est avérée dans les cabines de conduite des 3 automotrices ! Voici un extrait du rapport sur la Z7373 :



Étage	Local	Équipement, process, article	Composant	Matériau / Produit	Témoin	Critères(s) ayant permis de conclure	Sondage	Présence d'amiante (oui/non)
Extérieur	Rame 7373	Paroi verticale	Coffret HT	Toile fibre + laine minérale + colle noire (type isoson)	X	Résultat d'analyse (P003)	S003	Oui
		Paroi verticale	Coffret HT	Toile fibre + laine minérale + colle noire (type isoson)		Résultat d'analyse (P004)	S004	Oui

Le 9 novembre, la Direction a présenté les résultats de l'expertise aux élus SUD-Rail dépositaires du droit d'alerte. La présence d'amiante en cabine des Z2 ayant été démontrée, nous avons demandé des mesures précises en conditions dynamiques réelles d'utilisation. En effet, les mesures du taux de fibres d'amiante dans l'air dans un engin hors-tension, ventilé et à l'arrêt ne peuvent être comparées à d'autres mesures effectuées dans un engin en service, en mouvement, cabine fermée, aérotherme en marche avec toutes les conditions de vibrations, trépidations, déplacements d'air, écarts importants de températures...

Nous avons appris le 12 novembre que la Direction ne procéderait pas à des mesures en conditions dynamiques et que les 3 automotrices Z2 amiantées ont été remises en circulation commerciale avec des autocollants avisant de la présence d'amiante et interdisant l'ouverture des trappes d'accès dans les cabines de conduite !



On ne négocie pas avec l'amiante !

On ne joue pas avec la santé des cheminots !



Les 3 automotrices Z2 circulant sur le TER NA doivent être retirées de la circulation tant que des mesures précises en condition dynamique n'auront pas permis d'évaluer les valeurs d'exposition et les risques engendrés par la présence d'amiante en cabine.

Les élus SUD-Rail du CSE TER NA ne lâcheront rien sur les questions touchant la sécurité et la santé des cheminots. Aujourd'hui, lundi 15 novembre, nous posons donc un second droit d'alerte pour danger grave et imminent et nous avisons l'Inspection du travail.